



RAPPORT D'IMPACT

2024

BANQUE
POPULAIRE 
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

EDITO

Ce rapport d'impact reflète notre engagement ferme envers la Responsabilité Sociétale de l'Entreprises (RSE) et notre modèle coopératif de banque régionale, dans lequel nous plaçons l'humain et le territoire au cœur de notre stratégie. Ce document témoigne de notre volonté de contribuer positivement à la société et à l'environnement sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté et du Pays de l'Ain.

La RSE dépasse une simple obligation pour nous ; elle représente une philosophie qui guide chacune de nos actions. Notre stratégie RSE repose sur deux piliers : un engagement environnemental et une responsabilité sociale exemplaire en matière bancaire, de gouvernance et d'éthique.

Sur le plan environnemental, nous avons lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire notre consommation d'énergie. Nous soutenons activement la transition énergétique en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets de rénovation énergétique, de production d'énergie verte et d'investissements durables. Nous investissons également dans des projets de préservation de la biodiversité, notamment en développant des écosystèmes locaux pour la filière bois. Toutes ces initiatives démontrent notre volonté d'avoir un impact durable sur le territoire, tout en soutenant les projets locaux et en renforçant notre réseau de partenaires et d'experts.

CHIFFRES CLES RSE

163 478 sociétaires

780 actions en faveur du territoire, soit **16,01 M€** d'empreinte coopérative et sociétale

- 16,8 % d'empreinte carbone entre 2019 et 2024

70 % de fournisseurs locaux

100 % du territoire de la Bourgogne Franche-Comté et du Pays de l'Ain impacté



Camille PLUMET

Directrice de la communication
et de la RSE

Pour être une entreprise bancaire exemplaire, chaque direction de notre banque joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de notre stratégie RSE, contribuant à notre objectif commun de créer une banque plus responsable et durable.

En matière de responsabilité sociale, nous nous engageons à soutenir les communautés locales et à promouvoir l'inclusion et la diversité. Nous avons développé de multiples partenariats pour soutenir ces objectifs et nous nous efforçons de créer un environnement de travail inclusif et équitable pour tous nos collaborateurs et nous encourageons la mixité.

Notre gouvernance éthique repose sur des principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité.

Notre modèle coopératif constitue notre force distinctive. En tant que banque régionale, nous sommes profondément enracinés dans nos territoires et collaborons avec les acteurs locaux pour soutenir le développement économique et social. Nous souhaitons répondre au mieux aux besoins de nos sociétaires et de nos clients et notre connaissance approfondie des réalités et défis locaux nous permet de proposer des solutions adaptées et efficaces.

En conclusion, ce rapport d'impact illustre notre engagement collectif et notre détermination à construire un avenir durable. Nous croyons que notre stratégie RSE et notre modèle coopératif sont essentiels pour relever les défis futurs et continuer à servir nos clients avec excellence.

Nous remercions nos 1854 collaborateurs pour leur engagement. Ensemble, nous sommes en mesure de réaliser des avancées significatives et de contribuer positivement à une amélioration durable de la Société. ■

TABLE DES MATIERES

1. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	3
1.1 La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.....	3
1.1.1 La raison d'être de Banque Populaire	3
1.1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience	3
1.1.3 Le modèle d'affaires Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	6
1.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	7
1.2.1 Un groupe à impact positif	7
1.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.....	8
1.2.3 Labels et engagements	9
1.3 Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau.....	10
1.3.1 Rôle des organes d'administration et de direction	10
1.3.2 Prise en compte des enjeux de durabilité dans l'organisation de la Banque Populaire	11
1.3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	12
1.4 Prendre en compte les risques ESG	13
1.4.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG	13
1.4.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG	14
1.4.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques	14
1.5 Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales	15
1.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact.....	15
1.5.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels	16
1.5.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité	17
2. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous.....	18
2.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique.....	18
2.2 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale	19
2.2.1 Accompagner les clients particuliers	19
2.2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire.....	21
2.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	22
2.2.4 Indicateurs	23
2.3 Empreinte propre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	23
3. Autres enjeux environnementaux.....	26
3.1 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et la forêt	27
3.2 Les objectifs de ces investissements	27
3.3 Un engagement pour une gestion forestière à long terme	27
4. Effectifs de l'entreprise.....	28
4.1 Droits de l'Homme	28
4.2 Dialogue social et conditions de travail	29
4.2.1 Dialogue social	29
4.2.2 Rémunération et protection des données.....	29
4.2.3 Qualité de vie au travail	30
4.2.4 Prévention des risques et sécurité au travail.....	31
4.3 Egalité des chances et lutte contre les discriminations.....	31

4.3.1	Mixité et égalité professionnelle	32
4.3.2	Handicap	33
4.3.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement	33
4.4	Attractivité et développement des compétences.....	34
4.4.1	Attractivité	34
4.4.2	Développement des compétences	36
4.5	Indicateurs chiffrés.....	37
4.5.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	37
4.5.2	Santé et sécurité	38
5.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.....	38
5.1	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	38
5.1.1	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales	38
5.1.2	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire.....	39
5.1.3	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social	40
5.1.4	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé.....	40
5.1.5	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport.....	41
5.2	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	41
5.3	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	42
6.	Être une banque inclusive qui protège	44
6.1	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	44
6.1.1	Mesure de la satisfaction client	44
6.1.2	Gestion des réclamations	45
6.2	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	45
6.2.1	Protéger les clients fragiles.....	46
6.2.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière.....	47
6.2.3	Garantir l'accessibilité des offres	47
6.3	Protéger les intérêts du client et du sociétaire	48
6.3.1	Garantir une offre transparente	48
6.3.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	49
7.	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité	50
7.1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	50
7.1.1	Promouvoir une culture éthique	50
7.1.2	Protéger les lanceurs d'alerte	50
7.2	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société.....	51
7.2.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité.....	51
7.2.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme.....	52
7.2.3	Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	53
8.	Vie coopérative.....	54
8.1	Animation de la vie coopérative	54
8.2	Animation du sociétariat	55
9.	Note méthodologique.....	57

1. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

1.1 La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire

1.1.1 La raison d'être de Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d'être, qui exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

RÉSOLUMENT COOPÉRATIVE ET INNOVANTE

Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

À partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité et les besoins de son territoire.

La raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Elle définit l'identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures. La raison d'être se décline selon trois axes d'engagement : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif et durable.

1.1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. À partir de 1962, les évolutions

règlementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1^{ère} banque des PME (source Baromètre Kantar 2023).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Près de 100% des crédits sont ainsi décidés en région, 100 % de l'épargne collectée est réinvestie pour le financement de l'économie locale, et les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

Engagement coopératif et durable¹

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple sur la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 12 années consécutives². Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'Adie et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre

¹ Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

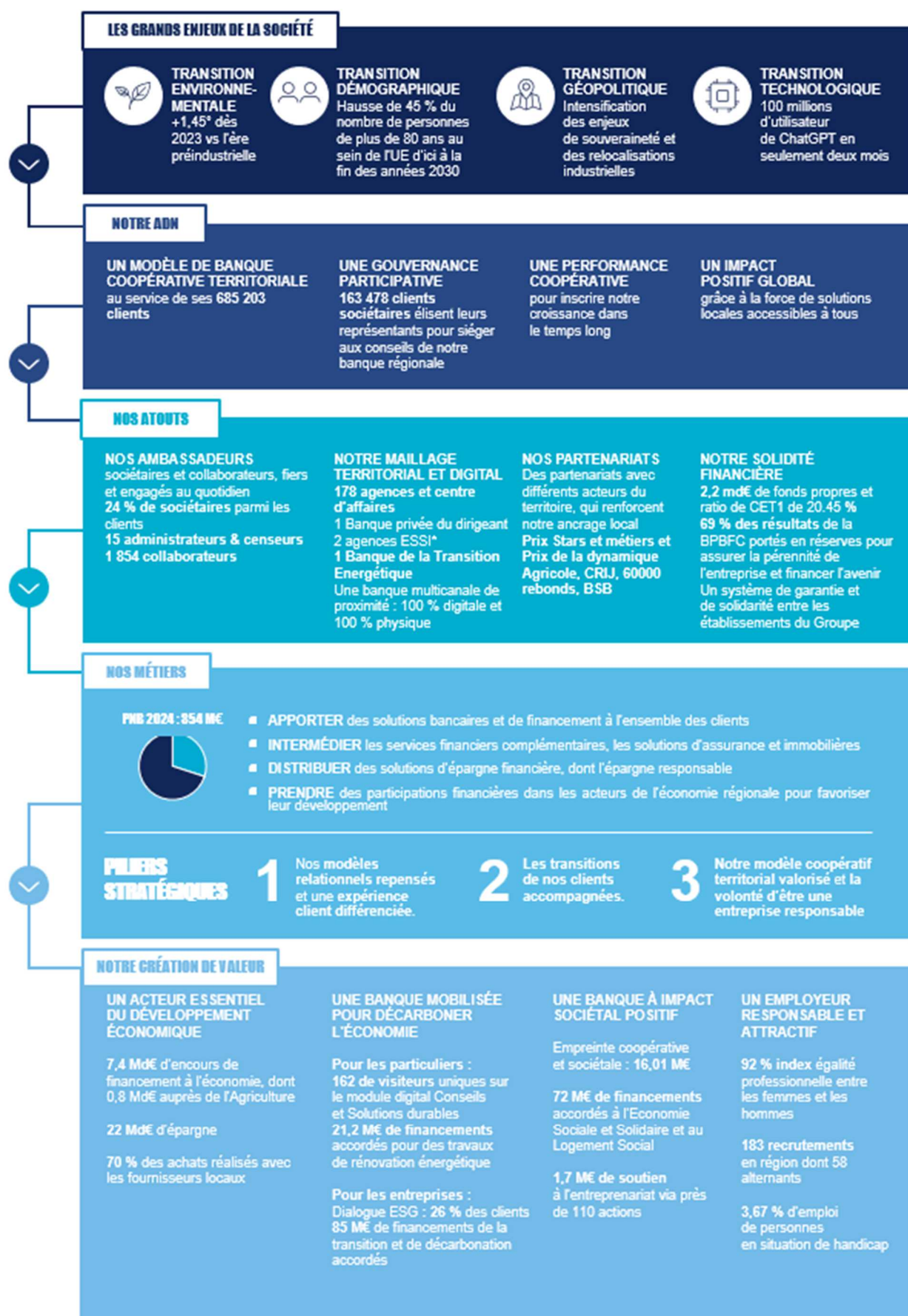
² Étude Kantar PME-PMI 2021 – Banques Populaires : 1^{re} banque des PME.

via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du groupe BPCE. En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est élevée à 16,01 millions euros (*Pour plus de détails, se référer au chapitre 5, paragraphe 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé*).

1.1.3 Le modèle d'affaires Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté



1.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

1.2.1 Un groupe à impact positif

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous », c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition, avec un objectif clair et ambitieux : financer une économie neutre en carbone en 2050 en agissant dès aujourd'hui.

- **Des solutions à impact :**
 - **Pour les clients particuliers :** accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats (outil de « Conseils et Solutions durables » en partenariat avec l'ADEME, accompagnement à chaque étape des projets de rénovation énergétique pour les logements individuels et les copropriétés, augmentation du nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments,
 - **Pour les clients BtoB :** accompagner la transition des modèles avec un dialogue dédié et un apport d'expertises sectorielles pour intégrer les enjeux ESG selon leurs tailles et secteurs économiques, notamment dans les infrastructures énergétiques, de transport, de gestion et traitement des déchets, etc. ;
- **Le soutien à l'évolution du mix énergétique :** face à l'urgence climatique la priorité est d'accélérer l'avènement d'un système énergétique soutenable, notamment en augmentant ses financements dédiés à la production et au stockage d'électricité verte et en soutenant la réindustrialisation des territoires et la souveraineté énergétique ;
- L'alignement de ses portefeuilles de financement sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, des besoins de la société et des clients, les Banques Populaires jouent un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elles agissent dans les écosystèmes locaux de cohésion des territoires, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elles sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Elles sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact du mécénat des 14 Banques Populaires est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions RSE et coopératives mises en place au sein de chaque banque.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Afin d'accompagner les transitions de ses clients, selon les meilleurs standards, le Groupe BPCE a lancé un plan de transformation interne « Impact Inside ». Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

1.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers l'empreinte coopérative et sociétale.

Le comité Raison d'Etre et RSE de la Fédération impulse une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2023 trois grandes orientations RSE ont été définies :

1^{ère} orientation

S'engager durablement dans la **préservation de l'environnement et des générations futures.**

2^{ème} orientation

S'engager, en proximité et de façon impactante, pour le développement durable **des territoires** et de ceux qui y vivent.

3^{ème} orientation

S'engager dans une **activité responsable*** en consolidant le lien de confiance avec toutes les **parties prenantes** grâce à notre modèle coopératif.

*Responsable vis-à-vis des parties prenantes sous-entendu activité performante, sécuritaire, éthique

La stratégie coopérative & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place en 2023 une stratégie pour animer sa responsabilité en matière de RSE, qui s'articule autour de 2 grands axes :

- “Une banque engagée dans la transition environnementale de son territoire”, pour obtenir un impact fort et durable. Pour répondre à cet objectif, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a investi dans les forêts de la région. Chaque année, la forêt française absorbe environ 50 millions de tonnes de CO2. À l'échelle du globe, ce chiffre atteint 8 milliards de tonnes. Les écosystèmes forestiers sont des maillons fondamentaux dans le cycle du carbone planétaire. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté choisi cet investissement dans les forêts de sa région en partenariat avec France Valley, acteur incontournable de la filière forestière en France. Un engagement de 15 millions d'euros alloués sur 5 ans au profit d'investissements dans les forêts locales. En 2024 c'est plus de 740 hectares de patrimoine forestier. Soutenir la filière forestière de la région est un engagement qui repose sur la préservation de la diversité, de la richesse de notre environnement, et lutter contre le changement climatique. L'enjeu de sa protection et son développement est essentiel.

- “Une entreprise bancaire exemplaire”, elle assume pleinement sa responsabilité RSE dans son fonctionnement et dans chaque cœur de métier.

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de 1,2 ETP, au sein de la direction de la Communication et de la RSE, rattachée à la Direction Générale. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

1.2.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue³.



Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

Labels et certifications de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Les actions réalisées par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place une politique énergétique depuis 2016 et fait vivre un système de management de l'énergie conformément à la Norme ISO 50 001. Cette certification permet à la banque de déployer une organisation qui in fine, apporte la preuve qu'elle engage des démarches en faveur de la maîtrise de son énergie. Cette approche dynamique permet de sensibiliser tous les acteurs impactés et de déployer des actions, de mesurer les bénéfices obtenus et enfin de s'améliorer en permanence.

En novembre 2016, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a été la première des Banques Populaires à obtenir par un organisme tiers accrédité (Bureau Veritas Certification) le précieux label de la certification ISO 50 001.

Cette reconnaissance est valable 3 ans et nécessite cependant un examen annuel pour son renouvellement ; ce qui l'a conduite au regard de sa démarche d'être à nouveau certifiée en 2019 mais également en 2024.

³ Pour lire les adhésions du Groupe BPCE à des standards internationaux exigeants : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/#:~:text=Global%20Compact,la%20lutte%20contre%20la%20corruption.>

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a également signé en 2024 une convention de partenariat avec les sapeurs-pompiers de Côte d'Or, favorisant ainsi le volontariat de ses collaborateurs sapeurs-pompiers. Elle a ainsi obtenu le label « Employeur partenaire national des sapeurs-pompiers ».

1.3 Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau

1.3.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a élaboré :

- un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et au digital ;
- un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toutes candidatures au mandat de dirigeant effectif (Directeur général et Directeur général adjoint) et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de nomination et de succession adoptée par le Conseil.

En application de cette politique, le comité des nominations doit notamment poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d'administration c'est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont 10 administrateurs, membres indépendants, 2 représentants des salariés et 3 censeurs. Avec 6 femmes administratrices au sein de son conseil d'administration, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté atteint une proportion de 50 %.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général.

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vient renforcer les exigences de représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes : les indicateurs 2024 « Part H/F parmi les cadres dirigeants 50 % de femmes », « Part H/F parmi les instances dirigeantes 33,7 % de femmes.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le plan de formation, et les outils, élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et aux transformations du modèle bancaire, impacté par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre : le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

1.3.2 Prise en compte des enjeux de durabilité dans l'organisation de la Banque Populaire

Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2024
Conseil d'administration	Michel GRASS	8 par an	- détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre - Le président du Conseil d'administration prépare conjointement avec le directeur général et soumet au Conseil d'administration la définition de la politique générale et de la stratégie de la banque que le directeur général va mettre en œuvre sous le contrôle du Conseil d'administration.	- Adhésion de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à la Banque de la Transition Energétique - Délibérations sur les éventuelles propositions formulées en comité sociétariat et RSE et prises d'acte des informations présentées dans ce comité. - Validation du plan stratégique dans lequel est prévu un axe sociétariat et un axe RSE - Présentation de la nouvelle offre CAT vert pour les particuliers dont la ressource est fléchée pour financer de la croissance verte - Participation de la banque lors d'un salon à une table ronde sur la transition énergétique

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2024
Comité sociétariat et RSE	Marc BILLOTTE	Mini 2 par an (4 en 2024)	- Promouvoir le modèle coopératif du Groupe BPCE - Mener des réflexions relatives aux problématiques de la Responsabilité Sociale Sociétale et Environnementale de l'Entreprise.	Indicateurs sur le sociétariat : évolution du nombre de sociétaires, taux de pénétration et détail de pénétration par segmentation, attrition des sociétaires par segmentation et par tranche d'âge. Plan d'actions en faveur du sociétariat : animation via des événements (conférences et soirées à destination des sociétaires entre autres), résultat de l'enquête Diffcoop. Suivi de la limite plancher du capital social. Suivi de l'avancement de la stratégie RSE : axe « engagement de la banque dans la transition environnementale sur son territoire ; axe « responsabilité RSE dans le fonctionnement de la Banque »

Au niveau de la Direction générale

Instance	Membres	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2024
Comité de Direction Générale	François de LAPORTALIERE (Directeur Général) Sophie BLOUIN-AUVINET Khaled SOUCHI Laurent FAVRE Sandrine MOREAU Magali LOICHOT	Hebdomadaire	Le CDG prend toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de la banque validées en Conseil d'Administration	- accord égalité professionnelle - accord intéressement - accord télétravail - adhésion BTE - offre green (prêts habitats à impact ...) - création filière agri-viti - travaux sur la flotte de véhicules et le renouvellement avec des véhicules électriques - quinzaine de la mobilité (27/05 au 07/06) - projet de pose de panneaux photovoltaïques sur certaines agences et le site de Quétigny - mise en place du parcours Déclic : nouveau dispositif Groupe - accompagnement des femmes - création du campus Managers - Animation auprès des sociétaires - déploiement des dialogues stratégiques

1.3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Le Groupe BPCE déploie une nouvelle démarche d'impact, permettant d'exercer ses métiers de banquier, assureur et investisseur au service de ses clients, en apportant performance économique, sociétale et environnementale au cœur des territoires et des régions du monde où il est présent.

Pour élargir ses solutions à l'impact à l'intégralité de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux.

Cette 'VISION 2030' de l'Impact a été co-construite avec l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe BPCE. Elle se matérialise par le Programme Impact 2026 qui est composé d'engagements concrets en matière d'offre, de politique de financement, de réduction de l'empreinte propre, de prise en compte de l'ESG dans notre gestion des risques et nos processus financiers, ainsi que dans le cadre d'une politique employeur responsable renouvelée. Le programme Impact permet à chaque métier de pleinement intégrer les enjeux ESG.

Enfin, tous les métiers du Groupe BPCE et chacune de ses entreprises déclinent une démarche Impact selon leurs modèles d'affaires et sur leurs périmètres afin d'accompagner la transformation du groupe vers un modèle plus durable garant de sa performance coopérative, financière et extra-financière.

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe, assure la coordination globale et pilote le programme Impact 2026.

Au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

- La direction de la communication et de la RSE compte 1,2 ETP dédiés à la RSE
- Adhésion à la Banque de la Transition Energétique, dotée de 4 ETP ayant la charge de proposer des expertises en financements et placements « verts », de tisser un réseau de partenariats avec des acteurs locaux et de renforcer l'acculturation des agences de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à la finance durable.
- Nomination à la Direction des Risques et de la Conformité d'un Expert risques ESG chargé de relayer en interne établissement les travaux de la filière Risques ESG du Groupe BPCE.
- Elle a rejoint en 2024 le Green Hub BPCE qui a vocation à proposer des financements spécialisés à impact aux entreprises du territoire.

1.4 Prendre en compte les risques ESG

1.4.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG (comitologie, rôles et responsabilités, rémunérations), le renforcement de la connaissance des risques (dispositifs de veille, analyses et évaluations sectorielles, référentiel des risques, méthodologies et processus d'analyse des risques, données), l'insertion opérationnelle des travaux (prise en compte des facteurs de risque ESG dans leurs dispositifs d'encadrement et leurs processus de décision respectifs) et les mécanismes de pilotage consolidé des risques (tableaux de bord, plan de formation, ..).

1.4.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques.

Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau et masses solides) et les risques de transition (évolutions réglementaires, évolutions technologiques, et attentes et changements de comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques sur base des méthodes et des outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques ESG liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques et de la disponibilité des données et des outils d'analyse.

1.4.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, marché, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- L'application des politiques crédit du Groupe BPCE, qui intègrent une documentation des enjeux ESG sectoriels et des points d'attention permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur. Ces éléments sont constitués à partir de la base de connaissance sectorielle ESG et sont revus et enrichis, en coordination avec les entités et les établissements du Groupe BPCE, dans le cadre de la mise à jour régulière des politiques crédit.
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon et Pétrole & Gaz
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et ses clients Entreprises depuis 10/2023. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et des risques ESG et de dégager éventuellement des éléments pouvant être pris en compte dans l'évaluation du dossier de crédit.

L'absence d'analyse ESG dans un dossier présenté devant le comité de crédit est frappé d'un VETO de la part de la Direction des Risques et de la Conformité.

1.5 Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

1.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Banque accompagne.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres de Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité
 Sociétaires	• Participation aux assemblées générales • Election des représentants • Réunions dédiées (conférences et soirées) et lettres d'information • Animation par la Fédération Nationale des Banques Populaires	• Valorisation et promotion du modèle coopératif • Participation à la vie de la banque • Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région • Mesure de la satisfaction
 Membres de conseil (sociétaires)	• Participation aux conseils d'administration (Banques Populaires) • Participation aux comités spécialisés • Groupes de réflexion • Programmes de formation et séminaires • Site administrateurs dédié	• Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance • Participation à la définition des orientations stratégiques • Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	• Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers • Entretiens annuels • Formations • Communication interne • Droit d'alerte des collaborateurs • Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives	• Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail • Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) • Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité
 Clients	• Entretiens • Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG • Evénements clients • Enquêtes de satisfaction NPS • Partenariats institutionnels et commerciaux	• Définition des offres et accompagnement des clients • Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits • Amélioration de la satisfaction client • Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente • Gestion des réclamations • Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	• Politique d'achats responsables • Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques • Préparation des certifications • Audit	• Politique de relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance • Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats • Améliorer le niveau de satisfaction et la relation • Consultation et appels d'offres • Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	• Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) • Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale • Réponses aux consultations publiques • Transmissions d'informations et de documents • Sièges dans les conseils	• Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décisions collective, juste et éclairée • Prise en compte des spécificités sectorielles • Conformité réglementaire
 Associations et ONG	• Appels à projets • Mécénat • Mécénat de compétences • Echanges réguliers • Sièges dans les conseils	• Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ... • Amélioration de la transparence • Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

1.5.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD ; les informations en matière de durabilité sont communiquées aux bornes du Groupe BPCE. C'est pourquoi l'analyse de double matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE.

La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur, engendrant des risques ou opportunités qui ont (ou peuvent avoir) des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise).

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- **Identification des IRO** (impacts, risques et opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe BPCE. Les activités du Groupe BPCE et de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont pris en considération ;
- **Evaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO.** La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

La direction de l'Impact établit la méthodologie de cotation, coordonne et supervise pour le compte du Groupe BPCE la cotation des IRO. Les directions fonctionnelles (Achats, Conformité, Ressources humaines, Risques ESG, Risques opérationnels, Technologies et Opérations) sont responsables de la cotation des IRO sur leur périmètre. Les établissements sont intervenus dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus et notamment dans le cadre de la phase de validation.

1.5.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité

Thème - ESRS	Groupe BPCE
E1 - Changement climatique	Matériel
E2 - Pollution	Non-matériel
E3 - Ressources aquatiques et marines	Non-matériel
E4 - Biodiversité et écosystèmes	Non-matériel
E5 - Economie circulaire	Non-matériel
S1 - Employés	Matériel
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Matériel
S3 - Communautés impactées	Matériel
S4 - Clients et utilisateurs finaux	Matériel
G1 - Conduite des affaires	Matériel

Non matérialité des enjeux Nature (hors climat)

Au titre de l'exercice 2024, sur la thématique Environnement (E), le Groupe BPCE a considéré que seul l'enjeu d'atténuation et d'adaptation lié au changement climatique est matériel au sens de la norme. Les limitations relatives aux informations et aux méthodologies de Place disponibles à ce stade n'ont pas permis de caractériser la matérialité des ESRS Nature au sens de la norme, ce qui a amené le groupe à évaluer ces enjeux liés à l'environnement comme non matériels. Cette appréciation s'explique notamment par l'absence de consensus sur des méthodologies robustes développées sur les thématiques en question, de données pertinentes et adaptées qui permettraient d'établir un lien d'impact ou de risques pour le Groupe BPCE sur ces thématiques à travers sa chaîne de valeur.

2. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

2.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

Face aux enjeux liés au changement climatiques et à la durabilité, le Groupe BPCE accélère l'adaptation de ses activités avec, pour ambition, d'élargir ses solutions à impact à tous ses clients. Le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises (plan de transformation « Impact Inside ») pour accompagner ses clients dans leur transition.

Cette contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'illustre par la mise en place d'un plan de transition tant pour les émissions issues de ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant notre stratégie commerciale, d'accompagner la transition de chacun de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires sectorielles basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Accélérer la réduction de son empreinte propre.

Mise en mouvement du plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique





OBJECTIFS ET PLANS D'ACTION

Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- Les **financements** des secteurs carbo intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

...complétés par des plans d'actions dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Enveloppe annuelle de financement d'1 milliard d'euros dédiée à la rénovation énergétique pour les particuliers
- Enveloppe de financement de 5 milliards d'euros à horizon 2026, dédiée à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15% à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

2.2 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, qui place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance, permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

2.2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée en particulier sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et sur la mobilité douce. Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ainsi enregistré 162 de visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables depuis son lancement ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés :
 - Bilan énergétique,
 - Recherche de subventions,
 - Garantie de bonne fin des travaux,

- Financements adaptés à chaque situation (VCC Rénov' Energie, Crédit Impact +X, ECO PTZ, l'ECO PTZ MPR), des partenariats établis avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy).
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multi-risques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. Au regard du contexte législatif orientant les particuliers vers ce mode de mobilité (loi LOM, Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte), la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ainsi fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres », soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO2 par km ;
- Une offre de crédit à la consommation intitulée « Prêt vert » pour acquérir un véhicule électrique est proposée ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance ont été déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » propose aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.
- Mise en avant de notre partenaire Cozynergy pour proposer un diagnostic complet du logement de nos clients dans le but de trouver des axes d'amélioration (à travers des travaux de rénovation énergétique).

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux ayant un objectif de développement durable, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté permet à tous ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « Verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur les Livrets Transition Énergétique, CAT Transition Énergétique, CATVair, CODEVair, ainsi que les 10 % des fonds collectés sur les Livret de Développement Durable et Solidaire, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique.

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;

- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2024, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9 s'élève pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à 674,4 millions d'euros.

2.2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire

Avec une offre de produits adaptés au contexte de transition pour clientèle entreprises

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale, et notamment climatique, une organisation permettant de mieux incarner le Green Business et d'animer une communauté de référents et experts locaux Green Business a été mise en place au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accélère de la production de financements green et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2024, 2 prêts à impact ont été accordés par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 0,6 millions d'euros.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a adhéré à la marque « Banque de la Transition Energétique » (BTE) en avril 2024 et à son cahier des charges. Les 4 engagements liés à cette adhésion ont été déployés :

- Mettre en œuvre une stratégie volontariste d'accompagnement et de financement de la transition énergétique de nos clients grâce à une équipe d'expertise interne de 5 personnes dédiée et une formation des équipes commerciales. 150 collègues ont été formés en présentiel (chargés d'affaires, managers et CGP). 450 clients ont été rencontrés sur 10 journées dédiées à la Transition Energétique.
- Mettre à disposition de leurs clients des livrets ou comptes à terme dédiés au financement de la transition énergétique. La production de crédits fléchés BTE en 2024 fut de 111 M€ et l'évolution de l'encours fléchés « Banque de la Transition Energétique » fut de 91 M€. Il se répartit ainsi :
 - 32 % ENR
 - 29 % rénovation énergétique
 - 21 % Mobilité verte
 - 18 % transition d'activité et autres

En 2024, l'évolution de l'encours de la ressource collectée « Banque de la Transition Energétique » fut de 60 M€ dont 63 % sous forme de DAT et 37 % de livrets.

- Développer une approche partenariale avec des entreprises de référence de la transition énergétique sur nos territoires afin de proposer des solutions concrètes et pertinentes de transition à nos clients. Dans ce cadre 13 partenaires régionaux ont été référencés (développeurs installateurs photovoltaïques, bureaux d'étude) en complément du partenaire national et Opera Energie pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie.

En matière de rénovation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Altarea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment.

- Assurer mensuellement une traçabilité rigoureuse entre l'épargne collectée dédiée et les crédits de transition énergétique accordés à nos clients et répondant aux critères environnementaux de la Charte d'éligibilité « Banque de la Transition Energétique ».

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car policy, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG dédié et permanent

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaire de ses clients entreprises, quels que soit leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue permanent pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données, facilitées par l'application progressive de la CSRD.

En 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mené un dialogue ESG avec 26 % de ses clients ETI actifs.

2.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du Groupe (Natixis et BPCE Energéco).

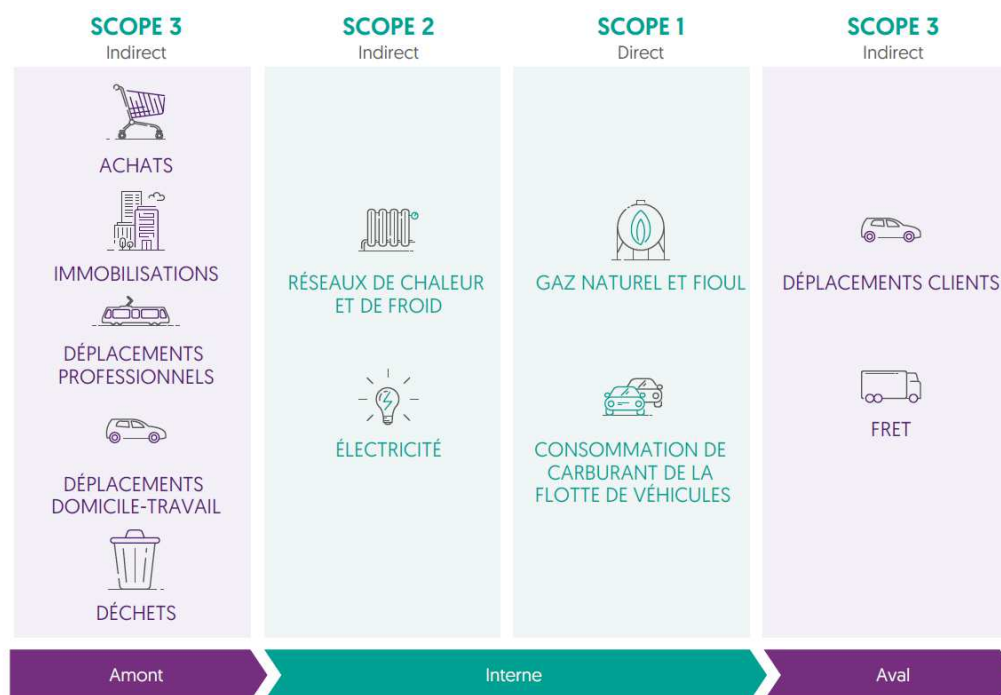
En 2024, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 28 millions d'euros répartis sur une centaine de dossiers. Le financement de centrales solaires photovoltaïques est majoritaire et représente plus de 90 % des projets. Parmi ces dossiers, nous pouvons citer le financement de 2 parcs éoliens terrestres de 13.2 MW dans l'Yonne et de 18 MW dans le Doubs. L'électricité produite par ce dernier sera consommée intégralement par le groupe BPCE dans le contrat d'achat (PPA) de 20 ans à partir du premier janvier 2026. La création d'une centrale hydro-électrique dans le Jura est aussi emblématique.

2.2.4 Indicateurs

	31/12/2024		31/12/2023	
Crédits Verts	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
Particuliers	27	1 793	33	2 122
Rénovation énergétique	21	1 455	25	1 628
Mobilité douce	6	338	8	494
Personnes morales	85,1	359	6,6	154
TOTAL - Crédits Verts	112,1	2 152	112,1	2 276

2.3 Empreinte propre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'était fixé un objectif de réduction de 15 % de son empreinte carbone entre 2019 et 2024. Cet objectif a été dépassé, l'empreinte propre passant de 15 880,8 1tCO₂e en 2019 à 13 207,14 tCO₂e en 2024, soit - 16,84 %.



Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l’empreinte propre est schématisé comme suit :

(en <i>teqCO2</i>)	31/12/2024	31/12/2023	Evolution 2023-2024
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 1	823,09	935,80	- 12,04 %
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 2	206,84	207,52	- 0,33 %
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 3	12 043,29	12 063,82	- 0,17 %
Biens et services achetés	4 412,07	4 962,15	- 11,09 %
Biens d'investissement	2 496,62	2 613,38	- 4,47 %
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	301,02	323,15	- 6,85 %
Déchets produits lors de l'exploitation	219,52	229,63	- 4,40 %
Voyages d'affaires	508,07	589,68	- 13,84 %
Déplacements domicile-travail des salariés	1 341,63	1 445,43	- 7,18 %
Acheminement en aval	2 764,36	1 900,40	+ 45,46 %
Emission totales de GES Empreinte propre	13 073,21	13 207,14	- 1,01 %

Dans ce tableau, les données ont été calculées selon la méthodologie de calcul des émissions relatives aux Biens et services achetés appliquée depuis 2019 afin de faciliter le suivi de la trajectoire du plan stratégique 2019-2024.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

Achats responsables

Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d’achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations.

En 2024, BPCE Achats & Services a réalisé des formations portant sur les Achats Responsables, basées sur la norme ISO 20400, aux acheteurs intégrant la Filière.

Afin de faciliter la prise en compte de critères RSE dans les cahiers des charges, il a également été mis à disposition de la Filière Achats la cartographie des risques RSE de l’Afnor avec des critères RSE adaptés aux catégories d’achats. En complément, un plan d’action a été élaboré afin d’accroître le recours aux fournisseurs inclusifs.

Dans le cadre du prochain jalon de réduction de 6 % de l’empreinte propre entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE, une mesure plus fine des Achats de biens et services, qui constituent le poste le plus significatif d’émission de GES de l’empreinte propre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, sera appliquée ; cette mesure est basée sur seize catégories d’achats au lieu de deux actuellement. Cette évolution permettra de mieux piloter la décarbonation des biens et services achetés, en lien avec les fournisseurs.

Les actions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en matière d’achats responsables sont développées dans le chapitre 5 au paragraphe 3.

Immobilier

Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées.

La réduction de l’empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées. Les actions mises en place à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont les suivantes : 12 agences ont été équipées de domotique

- Mise en chantier de notre future agence de Belfort Résidences (ouverture au public courant mai 2025). Ce sera la première agence éco-responsable de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. En effet, ce bâtiment est en ossature bois, avec une isolation en paille et des huisseries en triple vitrage. Nous avons acté des choix forts concernant l’optimisation de l’impact carbone du chantier, soit :
 - Création de l’Enceinte Technique Sécurisée en aggro à bancher Vs panneaux métalliques
 - Bois issu des forêts du Jura et de l’Ain (Frêne)
 - Paille issue de 100 km autour du chantier ou 50 Km autour de l’entreprise retenue.
 - optimisation des m² au sol pour une meilleure maîtrise énergétique
 - installation de panneaux photovoltaïques (14 KwC)
 - installation d’une citerne d’eau de pluie (6 m3) pour l’utilisation des sanitaires
 - végétalisation
 - noue d’eaux pluviales

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s’inscrit dans la stratégie d’approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d’énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l’approvisionnement en tenant compte d’une part croissante des énergies renouvelables au sein d’un mix d’approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français,

Pour maîtriser son énergie, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met en place les actions suivantes :

- la domotique pour adapter la consommation d’énergie en fonction des usages ;
- le recours aux énergies renouvelables avec l’installation de panneaux photovoltaïques dans deux agences (Saint Vit et Chauffailles)
- l’isolation de ses bâtiments ;
- Poursuite des actions liées à la certification Iso 50001 “Management de l’Energie”

Numérique

Développement d’applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l’efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s’appuyant sur des techniques de développement d’applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d’amélioration de l’efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l’empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

Les actions suivantes ont été mises en place au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,

- Animation d’un DIGITAL DAY à destination de tous les collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté où des ateliers sur la maîtrise des outils M365 et des bonnes pratiques de partages et de co-éditions des documents ont été réalisés en novembre 2024
- Travaux d’inventaire du parc matériel réalisés sur les 2 sites centraux (2740 équipements référencés). Ces travaux vont permettre de mieux piloter la maintenance, l’obsolescence et les investissements matériels

- Intégration de nouveaux portables de la marque DELL bénéficiant d'une période de maintenance sur 5 ans contre 4 ans auparavant
- La présentation et la validation en comité de direction générale d'une stratégie Informatique sur 3 ans dont la 3^{ème} orientation est « Un Système d'Informations privatif plus responsable / Développer une politique numérique responsable »
- Un parc d'I-phone challenger et réduit de 8%

Mobilité

Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules.

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Dans le cadre des déplacements de ses salariés, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a élaboré un Plan de Mobilité pour l'ensemble de ses sites. Ce Plan de Mobilité a 3 objectifs :

- Améliorer le bien-être des collaborateurs,
- Réduire l'empreinte carbone de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,
- Diminuer les coûts liés aux transports.

Il a donné lieu à un plan d'actions, parmi lesquelles les actions phares suivantes :

- La création d'un site à destination des collaborateurs, dédié aux solutions de mobilité alternatives : "BP MOOV". En 2023, ce site a obtenu le prix coup de cœur du jury du Challenge régional de la mobilité de la région Bourgogne Franche-Comté,
- La mise à disposition d'un site de covoiturage pour les déplacements professionnels, assorti d'une enveloppe d'incitation financière de 30 K€
- La transition progressive de la flotte automobile par des véhicules des moins émetteurs de CO2,
- La participation au Challenge Régional de la Mobilité pour lequel la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté avec plus de 21 000 KM réalisés en 1 semaine par les collaborateurs de la Banque via des modes de transports alternatifs au véhicule individuel,
- L'organisation d'une quinzaine de la mobilité agrémentée d'animations (webinaires, démonstrations de voitures et de vélos électriques, atelier réparation vélos...).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté participe également au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié au 4^{ème} trimestre 2024. Il s'agit ici de travailler sur trois chantiers spécifiques : la stratégie RH et l'accompagnement des collaborateurs au changement, le catalogue des véhicules, et le business model de la recharge. L'objectif principal est de réaliser un diagnostic des usages, afin d'adapter au plus juste les véhicules, et leur mode de recharge. Les résultats de cette étude pourront permettre à chaque entreprise du groupe d'adapter sa politique RH et son parc automobile.

De même, l'instauration de journées télétravaillées permet de réduire l'impact des trajets domicile-travail.

3. Autres enjeux environnementaux

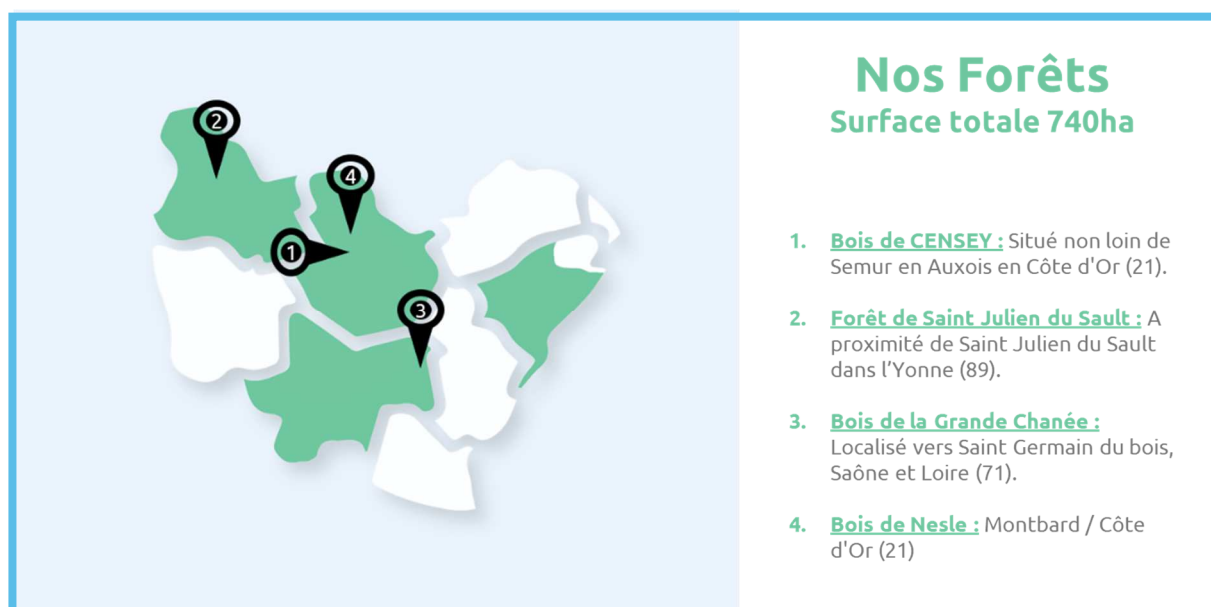
L'analyse de matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée aux bornes du Groupe BPCE. Afin de compléter ces informations aux bornes de notre établissement la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, nous apportons des précisions concernant les enjeux que nous jugeons importants sur notre territoire.

3.1 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et la forêt

L'axe externe de la stratégie RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est d' « être une Banque engagée dans la transition environnementale de son territoire » avec la volonté d'y obtenir un impact fort et durable.

Via ses engagements continus, durables et sur le long terme, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite, en acquérant différentes parcelles dans la région Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain :

- Accompagner et préserver son territoire des ressources indispensables à la biodiversité,
- Sensibiliser le grand public sur les avantages du bois, une ressource précieuse,
- Mettre en avant une gestion forestière durable.



3.2 Les objectifs de ces investissements

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite préserver et maintenir les ressources forestières tout en défendant les espaces naturels propres à ces lieux. Elle a la volonté d'instaurer des actions en faveur de la biodiversité de nos sites ; notamment en protégeant les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

3.3 Un engagement pour une gestion forestière à long terme

L'avenir de nos forêts repose sur une gestion durable, qui se traduit par des mesures tangibles avec une réelle volonté d'agir pour la santé et la résilience de nos écosystèmes forestiers. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté base ses actions sur 5 axes principaux :

- Exploitation raisonnée des ressources forestières : en concertation avec les gestionnaires de ses forêts, elle s'oppose à la pratique des coupes rases (sauf cas exceptionnel de dépérissement dû à des parasites ou maladie) ;
- Développement de la diversité des essences : les forêts sont composées d'essences mixtes (feuillues et résineuses). Les 740 hectares que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté détient, sont majoritairement peuplés de chênes, une essence « noble ». Pour s'adapter au changement climatique et face aux invasions biologiques, il est vital d'implanter des essences plus résistantes face à ces phénomènes ;

- Soutien à la biodiversité : Préserver et soutenir le développement de la biodiversité dans les lieux identifiés comme propices aux espèces végétales ou animales. Disposer d'espaces forestiers à fort enjeux environnementaux, notamment la forêt de Saint-Julien du Sault (89), située dans la zone Natura 2000. Cet espace forestier est identifié comme faisant partie des « gîtes et habitats des Chauves-Souris en Bourgogne » (Grand Rhinolophe, Grand Murin) ;
- Observation d'espèces remarquables : Au nord-ouest de la Côte d'Or, entre Montbard et Châtillon sur Seine, s'étend la forêt de NESLE. C'est un lieu unique pour découvrir certaines espèces végétales telles que la dentaire pennée, l'orge d'Europe, la mélisse penchée, la gentiane jaune, l'orpin de Bologne. Ces plantes sont reconnues dans l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) illustrant la richesse et la qualité du milieu naturel ;
- Accompagnement de la filière bois locale : volonté de mettre en place un circuit court via l'exploitation de ses forêts, de rationaliser l'impact carbone lié au transport des grumes et de promouvoir l'utilisation de bois locaux et certifiés (PEFC, FSC) pour une gestion durable des forêts.

Cet élan à fort enjeu environnemental sera poursuivi en 2025 avec l'acquisition d'autres forêts en Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain, afin d'étendre son impact sur tout le territoire.

4. Effectifs de l'entreprise

4.1 Droits de l'Homme

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans les engagements du Groupe BPCE pour le respect et la promotion des droits humains, qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.

Le Groupe BPCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère à ses « Dix principes » dont les deux afférents aux Droits de l'Homme et s'attache à appliquer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme définis dans le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à la prévention des atteintes graves aux droits humains, tant dans le cadre de son fonctionnement interne que pour les risques directement liés à ses achats et à ses produits et services (*cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE*).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline le Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, à travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, respecte les droits et la dignité de ses collaborateurs. En particulier, elle :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au Code de conduite et d'éthique.

4.2 Dialogue social et conditions de travail

4.2.1 Dialogue social

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage à maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de Groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que :

- L'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2022
- L'accord relatif au parcours des salariés mandatés de 2022

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met ainsi en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Les accords peuvent compléter les accords de la Branche Populaires tels que :

- Accord sur l'égalité professionnelle
- Accord sur la sécurité des agences bancaires
- Accord QVCT
- L'accord relatif à l'organisation du CASCIE signé en branche Banque Populaire ;
- L'accord relatif à la formation professionnelle signé au niveau de la Branche Banque Populaire
- L'accord handicap signé au niveau de la Branche Banque Populaire

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose également de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

En 2024, le taux de salariés couverts par des conventions collectives est de 100 %. De plus, les accords spécifiques à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appliquent à tous dès lors qu'ils ont été signés par la Direction Générale et les Organisations Syndicales.

4.2.2 Rémunération et protection des données

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise. Elle reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs, tout en veillant à ne pas être un vecteur de conflits d'intérêts entre collaborateurs et à promouvoir des comportements conformes à la culture de l'établissement et aux règles de bonne conduite. La politique de rémunération a aussi pour objectif d'offrir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence.

La politique de rémunération intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect des obligations légales qui s'appliquent à l'entreprise en matière de droit du travail et de législations sociales et fiscales.

Les partenaires sociaux sont associés à la détermination de la politique de rémunération. Des négociations annuelles obligatoires (NAO) ont lieu chaque année avec les instances représentatives du personnel sur les sujets de rémunération. Les mécanismes d'épargne salariale (incluant la participation et l'intéressement),

ainsi que les dispositifs de protection sociale (frais de santé ; prévoyance) sont par ailleurs encadrés par des accords collectifs négociés avec les partenaires sociaux. Enfin, la thématique de l'égalité salariale est intégrée aux accords signés sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Protection des données des collaborateurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté applique la politique de protection des données définie au niveau du Groupe BPCE. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du RGPD.

4.2.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire, a renforcé le cadre de référence et facilite dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT. Cet accord donne une place centrale à la prévention, l'anticipation des difficultés et l'amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- Le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du groupe, avec la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l'inclusion.

La démarche QVCT se traduit par le déploiement de mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, contribuant directement au bien-être et à la satisfaction des collaborateurs ainsi qu'à la réduction des risques psychosociaux (charge de travail, stress, burn-out, etc.). Elle s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail : le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie professionnelle / vie personnelle ;
 - La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes
 - L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration
- L'accompagnement des transformations : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a notamment mis en place :

- Une politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux via le dispositif Prev&Care.

Prev&Care est issu d'un partenariat conclu en 2023 avec une société de Care Management, pour une réponse personnalisée aux besoins des salariés aidants comprenant de l'information, de la formation et la mise en place de solutions de prise en charge de la personne aidée.

- Une semaine de la parentalité et un guide de la parentalité,
- Un webinaire avec AESIO sur l'alimentation et le sommeil,
- Un partenariat avec Cancer@work ;
- Une organisation du travail adaptée ;
- Un maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée, préparation du retour à l'emploi.

4.2.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. L'accord édicte des règles de sécurité et de Prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se réunit trimestriellement. Elle est constituée par la Direction et les représentants du personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité.

- Accord de branche Sécurité, d'une durée de trois ans, dont les objectifs visent à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face, d'une part, aux agressions et, d'autre part, aux risques émergents de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque, est signé entre la Direction et les représentants du personnel de la Branche Banque Populaire. L'accord précise la politique de prévention et de sécurité, les moyens de protection et de prévention mis en œuvre ainsi que les dispositifs de gestion de crise envisagés.
- Accord de branche Banque Populaire négocié avec les instances représentatives du Personnel sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle, sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non. L'accord est conclu pour une durée indéterminée. Un bilan des incivilités et agressions est organisé annuellement pour la branche et une révision programmée tous les trois ans. Le plan d'action intègre des mesures fortes pour lutter contre les incivilités dans les entreprises notamment :
 - Une campagne de sensibilisation des salariés au risque d'incivilité ;
 - Un programme de formation pour faire face aux incivilités intégrant les nouveaux entrants, les collaborateurs en équipe et une formation dédiée pour les managers. Le programme intègre des immersions en réalité virtuelle ;
 - Un outil de déclaration et de traitement des incivilités.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose également le recours à PsyFrance à la suite de chaque agression.

4.3 Egalité des chances et lutte contre les discriminations

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline la politique Diversité, Équité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes

opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

Portée par les dirigeants du groupe, cette politique Diversité, Equité & Inclusion constitue une opportunité et un impact positif à plusieurs niveaux :

- En matière d'innovation et de transformation grâce la confrontation et aux regards croisés de la diversité des collaborateurs, clients, sociétaires et prestataires ;
- De performance, grâce à une meilleure compréhension des besoins de tous les clients sur l'ensemble des marchés ;
- D'engagement et de marque employeur, en réponse aux attentes des candidats, des collaborateurs et de la société civile qui sont de plus en plus attentifs à ces enjeux.

4.3.1 Mixité et égalité professionnelle

En matière de mixité et d'égalité professionnelle, la politique se structure depuis plusieurs années autour de trois axes : la représentation des femmes dans tous les métiers à tous les niveaux de responsabilités, l'égalité salariale et la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

Avec la signature d'accords "Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels" (GEPP), le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a complété ces accords GEPP par la signature, d'un accord égalité professionnelle le 10 décembre 2024. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes et d'objectifs dans les domaines suivants : recrutement, rémunération, organisation et aménagement du temps de travail, maternité paternité et parentalité, formation professionnelle, promotion professionnelle et lutte contre le harcèlement sexuel sexiste et violences intra-familiales.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2024, 50 % de femmes sont représentées au sein des cadres dirigeants et 33,7 % au sein des instances dirigeantes.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Une enveloppe dédiée est ainsi réservée pour réduire les écarts constatés et non justifiés par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.

- D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes.
- En matière de parentalité, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100% du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

4.3.2 Handicap

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui repose sur des engagements clairs, inscrits dans les accords du Groupe BPCE, de l'accord de branche Banque Populaire, agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH).

4.3.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, la politique Diversité, Equité & Inclusion est accompagnée par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs :

- Des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, telles que le sexisme ou le racisme ;
- Des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion et comment, au-delà des politiques mises en place, l'ensemble des collaborateurs sont acteurs de l'inclusion ;
- Des formations spécifiques pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement ;
- En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau Groupe et les DRH des entreprises.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur ses référents pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Le référent harcèlement RH : conformément à la loi en vigueur, son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Le référent CSE est désigné au sein du CSE et intervient en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a notamment dispensé des formations à la non-discrimination auprès des recruteurs et mis à disposition un e-learning "Comprendre la Diversité & l'Inclusion".

4.4 Attractivité et développement des compétences

4.4.1 Attractivité

Recrutement et marque employeur

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Les processus de recrutement de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Banque Populaire et du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées ;

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté renforce ses actions :

- Création d'un pôle dédié recrutement et marque employeur ;
- Accentuer notre présence sur les réseaux sociaux et dans les territoires avec notamment le développement des relations écoles en régions ;
- Diversifier nos modes de recrutement et l'expérience candidat au travers de formats variés : forums virtuels de recrutement, soirée recrutement et jobdating agence, jobdating ;
- Une dynamique forte autour de l'alternance et des stages
- Une nouvelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux ;
- Renforcer notre marque employeur et faire de notre entreprise un employeur de référence sur notre territoire grâce à l'engagement de nos collaborateurs via les ambassadeurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est présente sur plusieurs jobboards et médias spécialisés. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. Elle accueille chaque année près de 60 alternants.

Intégration des nouveaux entrants

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)).

Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'accueil et réalise des actions concrètes qui anticipent et accompagnent l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boarding via Heyteam pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) sous plusieurs formats fluides et ludiques ;
- À l'arrivée du collaborateur, intégration via le CAMPUS pour les nouveaux embauchés, une Welcome Box et un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil, de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, dont les étapes sont structurées ;
- Un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH ;

Fidélisation des collaborateurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents. Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne :

- Une Bourse à l'emploi pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs des entreprises du groupe ;
- La plateforme groupe JUMP qui synthétise les parcours carrière en cartographiant les passerelles entre les emplois et les compétences associées, à laquelle les collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont accès ; ces informations leur permettent de comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et de se projeter dans les évolutions et parcours possibles ;
- La plateforme groupe dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité : Mobiliway ;
- Organisation régulière de forums des métiers pour l'ensemble des collaborateurs afin de leur faire découvrir les différents métiers de la banque, disponibles en replay sur l'intranet
- Diffusion d'offres internes
- Mise en avant de parcours via des vidéos ou interviews internes
- Des entretiens à tous les moments clés du collaborateur

La politique de formation active déployée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, favorise l'apprentissage en continu au travers de son Portail CAMPUS et est un vecteur de fidélisation important.

Dispositifs d'écoute des collaborateurs

Le baromètre Groupe diapason, élaboré avec IPSOS, est un outil clé d'interaction avec les collaborateurs et de mesure de la confiance et de l'engagement des collaborateurs et de la transformation des entreprises du groupe. Cette enquête d'engagement a pour but de recueillir les opinions des salariés sur leur situation professionnelle et leur perception de l'entreprise et permet d'identifier des plans d'action opérationnels à mettre en place pour mieux accompagner les collaborateurs et engager une démarche d'amélioration continue.

En 2023, les résultats du baromètre Diapason au niveau de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

- un taux de participation de 69 % ;
- 77 % de taux d'engagement ;

- 87 % de collaborateurs confiants dans l'avenir de leur entreprise.
- Moments Clés collaborateurs : ce dispositif permet d'interroger les collaborateurs lors des principaux événements de leur parcours professionnel, générant la mise en place de plans d'actions spécifiques ;
- Dans tous les dispositifs, l'intégration de plusieurs questions ouvertes permettent d'être à l'écoute des préoccupations des collaborateurs et de susciter davantage de propositions spontanées pour identifier les leviers d'accélération des transformations nécessaires.

Des collaborateurs ambassadeurs

Les collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont régulièrement sollicités pour prendre la parole sur les réseaux sociaux : promotion des métiers, partage des coulisses de leurs métiers et valorisation d'un engagement. Les collaborateurs sont également encouragés à aller déposer un avis sur les plateformes de recrutement, comme Glassdoor et Indeed.

Les collaborateurs peuvent également être parties prenantes de l'activité recrutement, en :

- Participant aux actions de promotion des métiers auprès des écoles cibles ;
- Cooptant des candidats pour des offres d'emploi au sein de l'entreprise.

Permettre aux collaborateurs d'être ambassadeur ou coopteur est aussi un levier fort d'engagement.

4.4.2 Développement des compétences

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté suit la politique de développement des compétences du Groupe BPCE, qui s'inscrit dans un contexte évolutif de des métiers et de forte concurrence, avec la conviction que le développement des compétences techniques et relationnelles est un levier essentiel de la réussite individuelle et collective.

Cette politique s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) en juillet 2022 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise conclus au sein du groupe dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France. Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser à l'Impact ;
- Développer une culture positive de l'IA.

Mobilité professionnelle et transformation des métiers

Pour faciliter et accompagner l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur :

- Des outils développés au niveau du groupe : plateformes digitales et bourses de l'emploi pour découvrir les métiers et identifier des opportunités ; ateliers ou accompagnement individualisés pour

construire les projets professionnels et se préparer aux entretiens ; programmes de formation continue pour développer les compétences des collaborateurs et ainsi renforcer leur employabilité ;

- Des programmes de formation ou des formations certifiantes.

Pour accompagner la transformation des métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier, par exemple :

- Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux : sur la base d'un référentiel de compétences et de performance, le conseiller peut identifier ses points de progrès avec son manager et, après un diagnostic de compétence, construire avec lui son parcours personnalisé ;
- Dans le cadre du programme stratégique 'Valoriser les Services bancaires', un nouveau référentiel Métier Compétences a été établi et une offre de formation, classée par compétences, intègre les nouvelles expertises métiers ; l'offre de formation sur la conduite du changement a été renforcée, pour accompagner les collaborateurs passant d'un métier de support à la clientèle en back office à un support plus en contact avec celle-ci (Middle office).

Sensibilisation à l'Impact

Le Campus Impact, dédié aux enjeux ESG, sera disponible en 2025 auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de sensibiliser et acculturer tous les collaborateurs aux enjeux ESG, mais aussi d'engager la transformation de chaque métier grâce à des dispositifs de formation ciblés.

4.5 Indicateurs chiffrés

4.5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés	31/12/2024	
	Nombre	%
Féminin	1145	61,76
Masculin	709	38,24
TOTAL SALARIES	1854	100

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2024		
	Femme	Homme	TOTAL
Nombre de salariés permanents	831	645	1476
Nombre de salariés temporaires	14	4	18
Nombre de salariés à temps plein	921	690	1611
Nombre de salariés à temps partiel	224	19	243

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2024		
	CDD	CDI	TOTAL
Nombre d'embauches	18	129	147

En 2024, le taux de sortie s'est élevé à 9,1 % et le taux de turn-over est de 8,14 %.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2024	
	Nombre	%
< 30 ans	405	21,84 %
>= 30 et < 50 ans	1 035	55,83 %
>= 50 ans	142	7,66 %
Non reporté	272	14,67 %
TOTAL SALARIES	1 854	100 %

4.5.2 Santé et sécurité

	31/12/2024
Taux de gravité des accidents du travail (en %)	0,04 %
Taux de fréquence d'accidents du travail et de trajet (en %)	1,26 %
Taux d'absentéisme maladie (en %)	4,50 %

5. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

5.1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

5.1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met l'épargne locale et les résultats au service du territoire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

Les Banques Populaires, premières banques des entreprises, sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients autour des grands enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité et de l'emploi local et les conseillent dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés aux besoins de leurs territoires.

Pour soutenir toutes les transitions, des produits innovants ont été lancés comme le Prêt à Impact le plus accessible du marché et le premier contrat d'intéressement responsable packagé pour les PME. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite également inciter le plus grand nombre de clients dirigeants à intégrer une politique ESG dans leur stratégie. Pour les accompagner, elle s'appuie sur une équipe de chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable. Avec la mise en place d'un dispositif consacré au dialogue stratégique centré sur cinq axes, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté développe des mesures pour accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste notamment par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. Pour plus de détails, se référer au point 2.2 « Le micro-crédit au service de l'inclusion financière » du chapitre 6.

Ainsi, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté encourage la dynamique entrepreneuriale et contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE/PME, le développement des ETI, et la cession de transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises sont également des sujets d'expertise, cruciaux.

En 2024, 586 millions d'euros de financements ont été accordés au TPE / PME. L'encours de crédit sur les TPE/PME s'élève à 2,830 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a un impact social et environnemental positif sur l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, soin, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, bien être et sport.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne, les acteurs de l'ESS, quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, mutuelles et entreprises ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) contribuant ainsi au développement de projets ayant un impact direct dans les territoires. En 2024, les financements accordés au secteur de l'ESS, Secteur Public et Logements sociaux se sont élevés à 72 millions d'euros.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par leur action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité. Elle a ainsi accentué la diffusion de services répondant :

- Aux besoins de financements vertueux avec notamment le Prêt à Impact ;

- A la prise en compte de questions liées aux ressources humaines avec plusieurs dispositifs d'ingénierie sociale contribuant, par exemple, à maintenir en poste des effectifs éprouvés ces dernières années ;
- Aux problématiques qui s'accroissent en matière de fraude avec le déploiement d'outils répondant aux enjeux de digitalisation sécurisée, de dons sécurisés dématérialisés ou de cyber sécurité ;
- A la pérennisation et l'optimisation de leur trésorerie en privilégiant, plus particulièrement, les supports répondant aux critères ISR.

5.1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne le développement de son territoire au côté des acteurs publics. Elle déploie son action dans une logique de services dédiés au développement des territoires et au bénéfice de ceux qui y vivent. Des solutions de financement court terme et moyen long terme spécifiques aux collectivités locales sont ainsi proposées. Elle propose également à ces employeurs, les services de la première banque des fonctionnaires et des affiliés avec la Casden.

Les équipes dédiées au Secteur Public Territorial à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté travaillent conjointement avec les équipes de Banque de la Transition Energétique, pour accompagner les collectivités pour leur projet RSE et leur faire bénéficier de financements dédiés.

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaire bancaire des satellites des collectivités territoriales que sont les Entreprises Publiques Locales.

En 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a accompagné 220 projets de collectivités pour un montant de 113 M€.

5.1.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté assure un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de la région Bourgogne Franche-Comté et des Pays de l'Ain et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins dans tout le territoire, en contribuant au développement du tissu d'entreprises qui innove dans le secteur de la santé et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation :

- Un nouvel espace affinitaire a été développé dans le portail commercial de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour permettre aux professionnels de santé d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- La Banque Populaire et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération nationale des étudiant.es en sciences infirmières (FNESI) pour accompagner les étudiants en sciences infirmières ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose : un Prêt Installation Libérale, à taux 0 % et d'un montant allant jusqu'à 20 000 euros, pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens et aider au développement de l'activité ou à la réalisation de travaux.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient également les entreprises de santé, les marchés de l'industrie pharmaceutique dans leur installation et leur croissance. Le réseau Banque Populaire s'est associé en ce sens à France Biotech, l'association des entrepreneurs de l'innovation dans la santé.

Enfin, pour les infrastructures de santé, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne les hôpitaux privés, les associations et fondations du sanitaire et social, les Ehpad, les maisons de santé pluriprofessionnelles et l'hébergement social.

La santé est une priorité mondiale et rendre le soin accessible à tous l'est d'autant plus. Outre l'actualité en dehors de nos frontières, nous avons à cœur de soutenir l'accès au soin sur notre territoire. En effet, dans notre région se situent des zones d'interventions prioritaires ce qui signifie une offre de soins insuffisante pour leur population. C'est pourquoi nous avons soutenu le projet de Médecins Solidaires d'ouvrir un centre à Chantenay Saint Imbert dans une zone déclarée désert médical par l'ARS.

5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des fédérations et des clubs, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. Très investie sur son territoire, elle soutient plusieurs événements comme par exemple les marathons de Chablis et Nevers.

Avec le dispositif Entreprendre 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est mobilisée pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 bénéficient aux entreprises, notamment aux TPE-PME et aux structures de l'ESS, en leur permettant de prendre part aux appels d'offres lancés dans les secteurs d'activités liés à la construction des infrastructures et à l'organisation de l'événement. Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, ce sont plus d'une soixantaine d'entreprises qui ont été concernées, comme notamment les pépinières Daniel SOUPE qui ont eu le privilège de travailler sur la partie paysagère du village olympique.

Forte de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté continue à s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport, en soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion et la mise en place de partenariats avec des événements sportifs ou des structures sportives sur son territoire ;
- Poursuivant et développant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion. C'est ainsi qu'en Bourgogne Franche-Comté, cela s'est traduit par un accompagnement individuel inédit pour les Jeux Paralympiques de deux athlètes féminines pour promouvoir autant la mixité que l'inclusion : Sandrine Martinet, para-judokate mâconnaise et Léa Ferney, para-pongiste dijonnaise ;
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.

5.2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

L'engagement en matière de mécénat de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaires. Acteur engagé sur son territoire, la Banque

Populaire Bourgogne Franche-Comté se mobilise ainsi aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est aujourd'hui un important mécène sur son territoire : en 2024, le mécénat a représenté plus de 647 K€ et 111 projets de proximité ont été soutenus.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage également dans des actions en faveur de la société civile. Elle est particulièrement impliquée dans le soutien à la création d'entreprises l'insertion (notamment via la microfinance), et la solidarité et soutient activement le monde de l'éducation et de la recherche.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage notamment en faveur de :

- la culture et le patrimoine : les jardins de la Citadelle de Besançon, les Salines Royales d'Arc-et-Senans, la Cité de la Gastronomie et du vin
- l'éducation : soutien à la Burgundy School of Business
- le mécénat de compétences pour que les collaborateurs militaires et sapeurs-pompiers puissent poursuivre leur engagement personnel sur leur temps de travail ;
- le sport : soutien de deux athlètes handisports ;
- l'entrepreneuriat via Audace d'Entreprendre.
- l'intérêt général sur son territoire : elle s'est dotée de sa propre fondation « BFC Solidarité » dont les thématiques soutenues sont la Solidarité, la Culture & le patrimoine, l'Environnement et l'Education ;

En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 1, paragraphe 1.2) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est élevée à 16,01 millions d'euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été, en nombre d'actions en 2024 : l'engagement sociétal, les relations & conditions de travail, l'environnement et la gouvernance (dont les animations pour les sociétaires).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient la Fondation Nationale Banque Populaire, instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992 ; la Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la Musique classique, le Handicap et l'Artisanat d'Art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat. En 2024, le Fonds de dotation de la FNBP a poursuivi son soutien de l'Adie, association nationale et régionale, qui finance et accompagne des micro-entrepreneurs.

Le 7 octobre 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a accueilli le Sommet de la Micro-Entreprise organisé par l'ADIE dans les locaux de son site central de Besançon.

5.3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs. C'est l'un des engagements pris dans le cadre de sa Politique Achats Responsables du Groupe BPCE

A travers son modèle coopératif, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue au dynamisme et à la collaboration au sein de son territoire en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part de ces fournisseurs (TPE/PME) au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est de 70 %. Les

établissements du groupe sont très impliqués dans la vie locale et contribuent au développement de ces fournisseurs souvent fragiles.

Dans le prolongement de la charte et adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Treize entreprises du Groupe BPCE sont historiquement engagées dans la démarche de progrès continue en Achats Responsables induite par le Label. BPCE Achats & Services, labélisée en 2024, vise à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble de ses entreprises à travers la mise en place d'une démarche de labélisation RFAR Groupe BPCE.

Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie la politique Achats Responsables BPCE (politique-achats-responsables-du-Groupe-BPCE-2.pdf), qui s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du groupe, dans laquelle la filière achats joue un rôle essentiel. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

La RSE est intégrée :

- dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision. Depuis 2022, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière achats ;
- dans des clauses contractuelles spécifiques, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 142 catégories d'achat ;
- dans la professionnalisation de la filière achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée à des binômes Achats / Métiers au sein des entreprises du groupe afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- dans la rémunération variable des acheteurs, une partie de la rémunération reposant sur le respect de la procédure générale d'achats qui intègre les critères RSE et la démarche déontologique ;
- dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc.).

Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte des entités du groupe, dont la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de suivi des délais de paiement auprès des entreprises du groupe ainsi qu'un "Livre blanc sur les délais de paiement". Ce dispositif a pour but de :

- suivre trimestriellement les délais de paiement des entreprises du groupe ;

- rappeler le contexte réglementaire de la loi de la modernisation de l'économie, avec réglementation des délais de paiement interentreprises, le plafonnement des délais de paiement fixé par les articles L441-10 et suivants du code de commerce ;
- de suivre l'objectif des 28 jours défini pour le groupe ;
- de partager les bonnes pratiques en termes de délais de paiement.
- Un tableau de bord dédié permet de communiquer trimestriellement à l'ensemble des dirigeants, notamment lors du Comité des risques fournisseurs Groupe trimestriel.

Indicateurs de suivi

Indicateur	2024	2023
Achats réalisés en local (en %)	70 %	61 %
Délai moyen de paiement d'une facture (nb de jours)	22 jours	21,5 jours
Paiements alignés avec les délais de paiement standard (en %)	97,8 %	95,8 %

6. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre 7 « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »). Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociétale de :

- Garantir un traitement équitable des clients (Principe 2) ;
- Protéger les intérêts du client et du sociétaire (Principe 3) ;
- Communiquer en toute transparence (Principe 4) ;
- Contribuer à une économie de marché humainement responsable (Principe 9) ;
- Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous (Principe 10).

6.1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

6.1.1 Mesure de la satisfaction client

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients sur l'ensemble de ses marchés :

- la satisfaction client est calculée en temps réel, entraînant un déploiement plus rapide des actions d'amélioration, que ce soit sur l'expérience mobile ou la relation avec l'agence et le conseiller ;
- ces dispositifs permettent d'interroger 100 % des clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller.

Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, les bonnes pratiques mises en œuvre concernent par exemple l'amélioration de l'accessibilité téléphonique, la réactivité aux demandes clients, l'amélioration du parcours crédit immobilier et du parcours successions.

Sur la période 2021-2024, le « net promoteur score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, a progressé régulièrement pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. A fin 2024, le pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif était de 99 %.

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service, forte réactivité aux demandes, continuité de la relation et proactivité.

6.1.2 Gestion des réclamations

Analyse et exploitation des réclamations

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité, est l'interlocuteur privilégié du client ;
- Le service relation clientèle de la banque ou de la filiale, peut être sollicité ;
- Le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse.

Information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe :
<https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation> ;
- Sur les plaquettes tarifaires ;
- Dans les conditions générales.

Pilotage du traitement des réclamations

Le pilotage concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales. Parmi les motifs de réclamation, sont notamment suivis des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

En 2024, 86,3 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 5,7 jours. Les natures des réclamations étaient les suivantes :

- 42 % moyens de paiement
- 25 % gestion du compte
- 12 % crédit et assurances sur crédit
- 8 % assurance des biens
- 7 % relation clientèle

6.2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

6.2.1 Protéger les clients fragiles

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, etc.). Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements, et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

En 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté comptait 4,26 % de clients détectés fragiles selon les critères réglementaires établis.

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantissant l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte. Au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 18,5 % des clients détectés fragiles en sont équipés, soit 3 196 clients. Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

Agir en prévention du surendettement

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de scoring prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Depuis 2021, la méthode d'identification du risque de surendettement a été élargie aux clients particuliers et aux entrepreneurs individuels. L'objectif étant de ne plus se limiter aux seuls détenteurs de crédits, mais de viser un public plus large pour être plus efficace en matière de prévention.

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

Renforcer l'écoute de la clientèle fragile

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté renforce son accueil et son écoute des clients professionnels en difficulté avec la création dès 2016 d'une agence spécialisée, BFC Accompagnement, qui s'inscrit dans la

volonté de la Banque de renforcer son expertise personnalisée en proposant aux entreprises en procédure collective une gamme de solutions appropriées. BFC Accompagnement est à l'écoute de tous ses clients afin de leur proposer conseils et services personnalisés. En effet, les dimensions bancaires, techniques et juridiques spécifiques aux entreprises en procédure collective sont analysées par des experts pluridisciplinaires

Développer l'éducation financière

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté mène ponctuellement des actions pédagogiques et de sensibilisation bancaire au sein d'établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves à la gestion budgétaire et au métier de banquier.

6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général. Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Les Banques Populaires et l'Adie partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat, prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'Adie.

Les Banques Populaires, également partenaires de longue date de France Active, octroient des microcrédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'Adie, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation Je Deviens Entrepreneur, fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix Créadie Jeune Banque Populaire).

En 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a octroyé une ligne de financement de 1120 K€ de fond de prêts destinée à accompagner l'ADIE dans la distribution de micro-crédit.

Parallèlement, elle soutient cette association par un don de 40 K€ et participe au Prix Créadie avec une récompense de 1000 €.

6.2.3 Garantir l'accessibilité des offres

Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires font du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté reste attentive à maintenir une forte présence locale sur tout son territoire de Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 99 % des agences remplissent cette obligation.

Elle a également mis en place d'autres services d'accessibilité, tels que :

- Installation automates et distributeurs automatiques (DAB) avec des touches en braille ;
- Site internet accessibles aux personnes malvoyantes ;
- Solution d'accessibilité ACCEO pour permettre aux personnes sourdes ou malentendantes, de contacter leur conseiller bancaire par téléphone.
- Mise en place gratuitement de relevés de compte en braille à la demande du client.

L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage également dans ce cadre.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, un double objectif a été fixé pour 2025 au niveau du Groupe BPCE :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer a minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

6.3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire

6.3.1 Garantir une offre transparente

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et

leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

La mise en production de tout nouveau produit fait l'objet d'une validation en comité déploiement produit tant pour les produits groupe que pour les produits locaux.

Un comité de surveillance sur chaque segment de clientèle permet de vérifier le bon respect des cibles de commercialisation sur un panel de produits notamment les produits d'épargne financière.

6.3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de Données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de Capitaux et le financement du Terrorisme.

De même, la prospection commerciale est strictement encadrée. Le recueil du consentement à des fins de prospection commerciales s'est fortement développé par :

- La mise en conformité en 2021 de la politique Cookie au regard des lignes directrices publiées par la CNIL (information complète rendue accessible sur les sites web et App...) ;
- La mise en œuvre du consentement des clients pour des sollicitations commerciales s'appuyant sur des données de paiement et sur l'exploitation d'informations issues du diagnostic de performance énergétique et de certaines données de l'avis d'imposition ;
- Le développement d'un centre de consentement qui regroupe toutes les autorisations données par les clients sur les cookies, la prospection commerciale et les traitements spécifiques nécessitant un accord préalable.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2024, 100 % des collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont suivi une formation RGPD.

Cybersécurité

Les Systèmes d'Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantir la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- Une authentification renforcée pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne ;
- Le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;
- La surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- La sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;

- La formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- Les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- Les contrôles d'accès pour minimiser les risques d'accès non autorisé ;
- L'assistance et le support avec la mise à disposition de différents canaux de communication et de services d'assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

7. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

7.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

7.1.1 Promouvoir une culture éthique

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline le Code de conduite et d'éthique⁴ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur douze principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités.

Avec ce code de conduite et d'éthique, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2024, 99,43 % des collaborateurs ont suivi la formation Code de Conduite et 98,92 % des collaborateurs ont suivi la formation Ethique Professionnelle.

Plusieurs communications ou rappels avec un sujet lié à l'Ethique (déclaration des cadeaux, ...), le code de conduite, les obligations des collaborateurs ou collaboratrices classés comme initiés ont été réalisés au cours de l'année 2024.

7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

⁴ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline la politique relative au "Dispositif lanceur d'alertes". Elle est applicable dans toutes les entités du Groupe BPCE et précise :

- Les personnes qui peuvent lancer une alerte : en particulier, collaborateurs internes, externes et occasionnels, titulaires de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, cocontractants de l'entité, sous-traitants, clients ;
- Le type d'alerte qui peut être faite, le process opérationnel de signalement et de traitement de l'alerte, afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies, mais aussi de protéger les personnes éligibles au dispositif de protection contre toute mesure de représailles ou menaces ;
- Les catégories de personnes qui font l'objet d'une protection : le lanceur d'alerte, les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte et les entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte dans lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est lié dans un contexte professionnel ;
- Les différentes formes de représailles dont est protégé le lanceur d'alerte (Suspension, mise à pied, licenciement ou mesures équivalentes ; Coercition, intimidation, harcèlement ou ostracisme ; Orientation abusive vers un traitement psychiatrique ou médical...).

L'alerte professionnelle doit porter sur des conduites ou des situations susceptibles de constituer un manquement aux règles applicables au Groupe BPCE. Elle peut aussi porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Une alerte peut être faite par tout canal défini par l'entité pour autant que l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité soient parfaitement garantis. Le principal canal de transmission de l'alerte pour tous les établissements participant à ce dispositif est la plateforme groupe Whispli, à laquelle tous les collaborateurs et prestataires ont un accès direct via un lien URL⁵. Une alerte peut aussi être faite directement auprès de sa hiérarchie ou via une adresse générique dédiée.

La procédure déclinée par une entité est diffusée par l'entité concernée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions permettant de la rendre accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats constitue une publicité suffisante.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, le taux d'atteinte de la formation lanceurs d'alerte est de 97,33 % pour l'année 2024.

7.2 Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

⁵ <https://bpce.whispli.com/speakup%20?locale=fr>

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du groupe ;
- Des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises. Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption.
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe ;
- Les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting groupe anonymisé et annuel.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE⁶ ont vocation à être déclinées par chaque établissement et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

7.2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans

⁶ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;

- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que de moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés "Déclarations de soupçons" à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met en place un dispositif de formation se déclinant comme suit :

- Intervention au cours des journées de formation du cycle CAMPUS pour porter les attendus et bons réflexes aux jeunes embauchés
- Accompagnement en direct et individualisé lorsque nécessaire
- Suivi des taux d'atteinte des e-learning spécifique à l'activité

Deux formations obligatoires composent le cycle Sécurité financière ; Ainsi, au 31 décembre 2024, les taux d'atteintes sont :

- 98,64 % des collaborateurs ont été formés à la lutte contre le financement du terrorisme.
- 88,91 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment.

7.2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le Groupe BPCE se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels d'avoirs et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers⁷ ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies⁸.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

⁷ Par exemple le financement à long terme ou lorsque ces opérations sont réalisées par des personnes physiques ou morales sanctionnées.

⁸ Par exemple les biens militaires ou vers ou en provenance de pays ou territoires sanctionnés.

8. Vie coopérative

8.1 Animation de la vie coopérative

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

Principe coopératif		Indicateurs	2024	2023
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de sociétaires	163 478	158 461
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	+ 3,17 %	+ 3,87 %
		Sociétaires parmi les clients (en %)	25 %	24 %
		NPS (net promoter score) des clients sociétaires	36	32
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0.25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale	Taux de vote à l'AG (en %)	23,55 %	27,94 %
		Nombre de membres du Conseil d'administration	15	15
		Dont nombre de censeurs	3	3
		Taux de femmes membres du Conseil d'administration (en %)	50 %	50 %
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	96 %	94 %
		Nombre de réunions des comités spécialisés issus du Conseil d'administration	20	18
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la part sociale (en euros)	19,50 €	19,50 €
		Taux de rémunération de la part sociale	2,40 %	2,90 %
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	4 618 €	4 737 €
		Concentration du capital (X% des sociétaires détiennent 50% du capital)	6,5 %	6,8 %

Principe coopératif	Indicateurs		2024	2023
4. Autonomie et indépendance	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100% par ses sociétaires.			
5. Éducation, formation et information	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus, compte tenu des exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration	Nombre de formations dédiées au modèle coopératif pour les membres du Conseil d'administration	3	3
		Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	13,5	9,5
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	93 %	80 %
6. Coopération entre les coopératives	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.			
7. Engagement envers la communauté	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées au bénéfice de la société et de ses sociétaires	Empreinte coopérative et sociétale - Nombre et d'actions menées et montant associé (en euros)	780 actions 16,01 M€	341 actions 14,3 M€

8.2 Animation du sociétariat

Le comité sociétariat national, animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires, a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Elan Coopératif Banque Populaire », caractérisé par quatre axes prioritaires :

1. Coopératif 'inside', les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. Coopératif 'outside', l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de la banque ;
3. Le sociétariat, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. La communication coopérative, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

L'Elan Coopératif est décliné par projets annuels et des indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagé lors des instances avec le Groupe BPCE.

Les plus de 163 400 sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration.

En 2024, ce sont plus de 23,5 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant lors de l'assemblée générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté qui s'est déroulée à La Saline Royale d'Arc-et-Senans (39).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place depuis plusieurs années une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de 5 axes :

- la sensibilisation au modèle coopératif auprès de ses clients et de ses collaborateurs : rencontres, publications, formations, ...
- la valorisation de son territoire et de ses acteurs : prix et récompenses dédiées, publications, ...
- une veille auprès des sociétaires sur leurs attentes : questionnaires, enquêtes, rencontres, ...
- une démarche en lien avec sa politique RSE : actions de solidarité, politique achat responsable, ...
- une animation du sociétariat par des événements : conférences sociétaires, déjeuners sociétaires, ...

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié au sein de la Direction de la Communication et de la RSE.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque.

Par ailleurs, d'autres actions sont organisées au niveau national par la FNBP, parmi lesquelles : des supports d'informations sur les mots en lien entre le coopératif et le sport (calendrier perpétuel) et de quiz de sensibilisation pour les collaborateurs et les sociétaires, une conférence en ligne sur la thématique du Sport et de la Coopération. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté de renforcer la pédagogie sur le statut coopératif de la banque auprès des collaborateurs, des clients (sociétaires ou non), des agences de notation, des régulateurs, etc.

9. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2024, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes :

- Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ;
- SAS Bourgogne Franche-Comté Croissance ;
- SARL Société d'Expansion Bourgogne Franche-Comté ;
- SOCAMA Bourgogne Franche-Comté ; SOCAMI Bourgogne Franche-Comté ;
- SOPROLIB Bourgogne Franche-Comté et pays de l'Ain ;
- SAS BFCA Foncière

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est disponible à l'adresse suivante : <https://www.banquepopulaire.fr/bpbfrc/notre-demarche-rse/>

Précisions sur les principaux indicateurs

- Empreinte Propre

Le calcul des émissions de CO2e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité
- Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

- Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Libellé	Unité	Définition
Empreinte coopérative et sociétale	En nombre et €	Nombre d'actions menées en faveur de la société (actions non réglementaires et non commerciales) et montants associés
Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre de clients détenant des parts sociales de l'établissement
Montant d'encours de financement à l'économie	Montant (€)	Encours de crédit Retail Pro et Corporate
Montant de l'épargne	Montant (€)	Encours de ressources monétaires et financières
Part des achats réalisés avec des fournisseurs locaux	Pourcentage (%)	Nombre de fournisseurs sur le territoire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain / nombre de fournisseurs toutes régions confondues
Nombre de visiteurs uniques sur le module Conseils et Solutions durables	Nombre	Cumul (depuis le lancement) du nombre de visiteurs uniques qui consultent l'espace "Conseils et solutions durables" sur l'application mobile

Libellé	Unité	Définition
Montant de financements accordés pour les travaux de rénovation énergétique	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés aux clients particuliers pour des travaux de rénovation énergétique (dont Eco PTZ et Eco PTZ MPR)
Pourcentage de clients corporate (ETI) actifs avec un dialogue ESG	Pourcentage (%)	Pourcentage des clients corporate actifs (au sens commercial) ayant bénéficié d'un dialogue ESG. Un dialogue présent sur un tiers est comptabilisé dès qu'il est saisi sur un tiers (code banque/SIREN) alors l'encours de ce tiers est couvert
Montant des financements de la transition et de la décarbonation pour les entreprises	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés sur le périmètre des prêts BtB suivants : Prêts Green, Prêts Impact, CBM Roulant et LOA/LDD Green
Nombre de projets de microcrédits financés	Nombre	Nombre annuel de projets financés en micro-crédits professionnels
Montant de financements accordés à l'économie sociale et solidaire	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché ESS
Montant de financements accordés au logement social		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Logement Social
Montant de financements accordés au secteur public		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Secteur Public
Montant du soutien à l'entrepreneuriat	Montant (€)	Nombre d'actions menées en faveur de l'entrepreneuriat (actions non réglementaires et non commerciales) et montants associés
Engagement des collaborateurs	-	Mesure des opinions des salariés sur leur situation professionnelle et leur perception de l'entreprise au niveau local et à l'échelle du groupe. Cet indicateur est mesuré via le baromètre interne diapason réalisé selon une fréquence annuelle ou tous les deux ans
Index égalité professionnelle	Index (note sur 100)	Mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Pourcentage d'emploi de personnes en situation d'handicap	Pourcentage (%)	Pourcentage de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) au 31 décembre de l'année considérée
Mixité au sein du conseil d'administration ou conseil d'orientation et de surveillance (représentée par un ratio femmes/hommes moyen)	Ratio	Ratio femme / homme au sein du conseil d'administration ou du conseil d'orientation et de surveillance
Collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9	Encours, Collecte brute et Collecte Nette (€)	Encours et collecte des Fonds d'investissement dont l'objectif d'investissement durable contribue à un objectif environnemental, social ou de gouvernance, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, sont inclus l'OPC MLT, l'OPC Monétaire ainsi que les fonds ISR
Montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables	Montant (€)	Production (M€), nouvelles transactions et refinancements signés dans l'année : Somme de la part finale conservée par l'établissement dans ses livres : - Financement d'un actif de production d'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable - Financement de projet (financement d'une société ad hoc portant l'actif de production d'énergie) - Financement d'entreprise (si l'objet du financement concerne un actif de production d'énergie renouvelable et est identifiable comme tel dans les SI)
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	Pourcentage (%)	Sont à considérer comme des « conventions collectives », les conventions collectives, les accords d'entreprises ou toute autre forme d'accord négocié entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats ou, en leur absence, les représentants du personnel élus conformément aux lois et règlements nationaux
Pourcentage de femmes représentées au sein de l'encadrement supérieur	Pourcentage (%)	Par encadrement supérieur, il faut comprendre les salariés : - à qui des responsabilités sont confiées, dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps ; - qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome ; - qui perçoivent une rémunération
Nombre de salariés en effectifs ventilés par type de contrats	Nombre (salariés)	Nombre de salariés par type de contrats : Les collaborateurs internes permanents (CDI) Les collaborateurs internes temporaires (CDD) Les collaborateurs alternants
Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise (sur l'année)	Nombre (employés)	Rapport du nombre de sorties CDI sur la période de référence sur les effectifs CDI au 31/12 de l'année de référence A-1
Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	Pourcentage (%)	Rapport entre la somme du nombre d'entrées CDI et du nombre de sorties CDI sur l'année N divisée par 2, et l'effectif CDI au 31/12/N

Libellé	Unité	Définition
Taux de gravité des accidents de travail	Pourcentage (%)	(a) Nombre de journées perdues au titre des accidents du travail et de trajet, exprimé en jours calendaires. Note : ce nombre de jours perdus au titre des accidents du travail et de trajet, reconnus par la Sécurité Sociale et survenus dans l'année diffère du nombre de jours d'absence « accidents du travail » (b) Nombre total d'heures annuelles travaillées de l'entreprise : ETP mensuel moyen total (indicateur 1.1.4.1) x 1 820 heures travaillées (151,67 x 12) Le taux de gravité se calcule automatiquement d'après les deux informations ci-dessus, selon la formule : Nombre de journées perdues (a) x 1 000 Nombres d'heures travaillées (b)
Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux sur l'année	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de collaborateurs ayant pris un congé familial sur le nombre total de collaborateurs éligibles
Montants des financements accordés aux TPE / PME	Montant (€)	Montant des financements annuels accordés aux :
Montants des encours de crédit sur les TPE / PME	Montant (€)	TPE : CA<1,5M€ PME : 1,5M€<CA<50M€
Paielements alignés avec les délais de paiement standards (en %)	Pourcentage (%)	Le délai de paiements standards correspond à 60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture
Pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif	Pourcentage (%)	Le Net Promoter Score est le premier indicateur utilisé pour évaluer la fidélisation et la satisfaction d'un client vis-à-vis d'une entreprise. Il est calculé en posant aux clients une question "Sur une échelle de 1 à 10, Dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE ?" Les participants donnent une note comprise entre 1 et 10 qui permet de les classer dans l'un des 3 groupes suivants : détracteurs (note entre 0 et 6), passifs (note entre 7 et 8), promoteurs (note entre 9 et 10) Le NPS est la différence entre les Promoteurs et les détracteurs
Pourcentage de clients détectés fragiles	Pourcentage (%)	Nombre de clients détectés comme fragiles par rapport au nombre de clients particuliers de 16 ans ou plus titulaires d'un compte